DÉCISION DU CONSEIL
du 18 septembre 2000
portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant belges du Comité des régions

(2000/578/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de Madame Laurette Onkelinx et qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de Madame Maggy Yerna, démissions qui ont été portées à la connaissance du Conseil le 7 février et le 7 juin 2000 respectivement,

vu la proposition du gouvernement belge,

DÉCIDE:

Article unique

1. Monsieur Hervé Hasquin est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de Madame Laurette Onkelinx, pour la durée du mandat restant à courir de celle-ci, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

2. Monsieur Rudi Demotte est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de Madame Maggy Yerna, pour la durée du mandat restant à courir de celle-ci, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 18 septembre 2000.

Par le Conseil
Le président
H. VÉDRINE

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.